

Dénomination de l'exploitation :
Adresse :
Numéro PACAGE :

DDT de la Creuse
Service économie agricole
Cité administrative BP 147
23003 GUERET Cedex

Date :

Objet : demande individuelle de dérogation relative aux cultures secondaires et couverts hivernaux pour cas de force majeure – campagne PAC 2024

Madame, Monsieur,

Du fait de la forte pluviométrie observée sur les mois de septembre et octobre 2024, je vous informe que je n'ai pas pu semer :

- les cultures secondaires déclarées dans le cadre de la BCAE 7 (rotation des cultures) et qui doivent être présentes a minima entre le 15/11/24 et le 15/02/25.
- le couvert requis dans le cadre de la BCAE 6 (couverture hivernale des sols hors zone vulnérable) qui doit être présent pour les intercultures longues pendant au moins 6 semaines consécutives entre le 01/09/24 et le 30/11/24.
- le couvert hivernal pour les intercultures longues en zone vulnérable aux nitrates.

L'excès d'eau dans le sol a rendu les parcelles suivantes impraticables et donc le semis impossible à réaliser :

N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Surface	dérogation BCAE 6	dérogation BCAE 7	Dérogation ZV

Au titre du cas de force majeure, je demande :

- à ce que la culture secondaire que j'ai déclarée sur ces parcelles au titre de la BCAE7 puissent être semées jusqu'au 01/12/2024.
- à ce que mon exploitation ne soit pas sanctionnée en cas de contrôle sur le respect des obligations de couverture hivernale découlant de la « Directive Nitrates » ou de la BCAE 6 si les parcelles visitées listées ci-dessus présentent des sols nus, sans l'implantation d'un couvert.

Je vous précise que je n'ai pas d'autres possibilités pour respecter ces règles de la conditionnalité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature(s)
(tous les membres si GAEC)